

F3SCT départementale de la Vienne

Séance du 23 mai 2024

Procès-verbal

Étaient présents :

Président de séance :

M. Fabrice BARTHELEMY – Directeur académique

M. Cédric MONLUN – Secrétaire général adjoint chargé de la Vienne

Représentants des personnels :

Titulaires :

Suppléants :

FSU/CGT :

M Julien MASSE
Mme Sandra VERDEIL-FIRON
Mme Valérie SOUMAILLE
M Matthieu THIBAUT
Mme Sophie BORDES

Mme Myriam ROSSIGNOL

UNSA éducation:

Mme Alice GAUTRON
M Guillaume GIREME
Mme Marie GILARDOT

Mme Sandrine GUIBERT

FNEC-FP-FO :

M Julien MARMISSE
M Fabien VASSELIN

M Frédéric ARTUS

Membres de droit :

Mme Emilie MARTINIERE, conseillère de prévention départementale
Mme Sylvie PFEIFFER, inspectrice santé et sécurité au travail

Début de la séance : 15H02

La réunion se déroule en présentiel

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du PV du 14 décembre 2023.

2/ Communication sur la F3SCT : présentation des documents

3/ Bilan des groupes de travail « ambiance thermique »

4/ Suivi des signalements :

a) Climat scolaire : violences sur des enseignants

- École Georges Brassens élémentaire Poitiers
- École maternelle Claude Monet Lencloître
- École élémentaire Jacques Prévert Loudun

b) Conflits interpersonnels :

- Cité scolaire Jean Moulin Montmorillon
- Lycée Bois d'Amour Poitiers
- Lycée Réaumur Poitiers
- Lycée du Dolmen Poitiers
- École élémentaire de Pouillé

c) Bâtiments :

- Lycée Marcelin Berthelot Châtellerauld
- Lycée Réaumur Poitiers

d) Organisations :

- Lycée Nelson Mandela Poitiers

5/ Accompagnement des enseignants perdant leurs postes ou des heures (cartes scolaires 1^{er} et 2nd degrés)

6/ Critères d'obtention des temps partiels et accompagnement des refus

Déclarations liminaires :
- FSU-CGT (jointe à ce PV)
- FNEC-FP-FO (jointe à ce PV)
- UNSA éducation (jointe à ce PV)

En réponse à certains points soulevés dans les déclarations préalables **monsieur le directeur académique** indique que concernant le choc des savoirs un tiers des élèves qui entrent en 6^{ème} n'ont pas le niveau en mathématiques et un quart en français. Il y a une volonté de l'institution de répondre aux besoins, des groupes sont créés pour les élèves les plus fragiles pour acquérir des compétences. Dans les établissements l'enjeu est pédagogique pour construire ces groupes. Il faut augmenter les compétences des élèves pour leur permettre de réussir.

1/ Approbation du PV du 14 décembre 2023 :

Pour : 8 : 5 FSU-CGT et 3 UNSA Education

Abstention : 2 FNEC-FP-FO

2/ Communication sur la F3SCT : présentation des documents :

L'ensemble des documents a été envoyé aux membres en amont de l'instance par la conseillère de prévention départementale. Il s'agit de :

- Un modèle de consignes de sécurité incendie
- 3 modèles de protocoles d'urgence (écoles, EPLE et EPLE avec internat)
- 2 modèles de présentation SST pour les réunions de rentrée (1^{er} et 2nd degré).

Les documents ont été construits suite à des besoins constatés lors des inspections de l'ISST. Ils sont à adapter pour chaque établissement.

Le protocole d'urgence est basé sur le B.O. de l'éducation nationale du 6 janvier 2000.

Ces documents sont en couleurs vives pour être vus de loin (4m environ).

L'objectif est de faciliter le travail préparatoire des équipes de direction en école et EPLE.

Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail précise que certains établissements ont des panneaux dédiés aux informations santé et sécurité au travail. Cela constitue des bonnes pratiques que l'ISST capitalise dans les rapports.

Madame la conseillère de prévention départementale rajoute que ces documents ont été créés au niveau de la DSDEN. Ils sont pour le moment envoyés après chaque visite d'établissement qu'elle réalise.

Monsieur le directeur académique ajoute que les documents doivent être envoyés à tous les établissements. Les directeurs et chefs d'établissement utiliseront ces modèles s'ils en ont besoin.

Un courrier accompagnera l'envoi des modèles de documents pour connaître les modalités pour les compléter, les utiliser et les emplacements pour les afficher.

La conseillère de prévention départementale propose également 3 diapositives pour faciliter la prévention en réunion de rentrée.

Ce sont des modèles qui pourraient servir dans les écoles et les EPLE pour diffuser les informations essentielles de la santé et sécurité au travail :

- Les acteurs et instances ressources
- Les principaux registres réglementaires
- Les consignes en cas d'urgence.

Suite à une question des représentants des personnels, **Madame l'inspectrice sécurité et santé au travail** précise que pour le registre de danger grave et imminent, seul les membres de la F3SCT compétente peuvent inscrire un signalement de manière directe ou indirecte. Le nouveau formulaire est désormais téléchargeable sur l'intranet dans l'onglet "santé et sécurité". Il doit se trouver également présent en version papier dans un lieu neutre et accessible dans l'ensemble des établissements et écoles.

Par ailleurs elle souhaite, en plus du document d'accueil, qu'un livret d'accueil vienne compléter ou rappeler les informations données lors de la réunion de rentrée.

Ce livret devrait être travaillé au niveau académique.

Concernant les affiches de la F3SCT départementale, elles seront remises à l'ordre du jour de la prochaine instance. Tous les documents F3SCT ont été revus en F3SCT académique et des modifications doivent être apportées.

3/ Bilan des groupes de travail « ambiance thermique » :

Madame la conseillère de prévention départementale explique que trois groupes de travail ont eu lieu. Des travaux sont menés en vue de créer des documents d'aide pratique pour les directeurs et chefs d'établissement. Le but est de prévoir l'organisation lors des épisodes de forte chaleur ou froid intense.

Afin de faire un document le plus complet et pratique possible, des visites vont avoir lieu dans plusieurs établissements pour identifier les actions mises en place, les problématiques et les bonnes pratiques. 4 écoles et établissements seront vus en juin.

En septembre, les visites seront ciblées sur des établissements ou écoles dans lesquels des travaux de rénovation énergétique ont eu lieu.

Monsieur le directeur académique rappelle que les locaux ne sont pas la responsabilité de l'éducation nationale et que la démarche n'est que dans l'accompagnement pour alerter la collectivité en cas de besoin et valoriser les bonnes pratiques.

4/ Suivi des signalements :

Climat scolaire : violences sur des enseignants

- École Georges Brassens élémentaire Poitiers :

Un élève de CM2 à besoin particulier, violent avec les enseignants, a changé d'école. Il reste à vérifier la nouvelle école de scolarisation dont le choix est en cours.

- École maternelle Claude Monet Lencloître :

Une AESH a été agressée par l'élève dont elle s'occupe. Elle a déclaré un accident de travail qui a été reconnu le 5 février 2024. Dans l'observation sur le RSST, elle émet le souhait de ne plus s'occuper de cet élève.

Les représentants des personnels relèvent l'absence de réponse aux deux observations portées sur le RSST par l'AESH. Des contraintes de gestion ayant impacté la circonscription, l'assistante de prévention prenait connaissance des fiches et les transférait à l'IEN par intérim. Des actions ont bien été mises en place pour ces situations.

Aujourd'hui, l'AESH n'est plus seule avec cet élève. L'élève souffre de troubles autistiques importants.

Madame la conseillère de prévention rappelle que l'AESH ne peut pas être remplacée facilement car il faut trouver du personnel formé à cette pathologie.

Les représentants de la FNEC-FP-FO souhaitent que l'administration vérifie qu'effectivement l'AESH est bien accompagnée en permanence. Elle est actuellement en grande souffrance et elle souhaite conserver son poste car elle s'occupe d'un autre élève l'après-midi.

Monsieur le secrétaire général du département rappelle que l'appel à l'aide a été entendu par l'administration et que l'accompagnement est en place, l'AESH est soutenue. Il y a eu des visites tous les mois dans cette école et sa demande de mutation sera examinée pour l'année prochaine.

Les représentants de la FNEC-FP-FO demandent qu'une réponse soit donnée à au moins une de ces 2 fiches RSST.

Monsieur le directeur académique répond qu'il a entendu et que cette demande sera notifiée dans le PV.

- École élémentaire Jacques Prévert Loudun :

Un élève est régulièrement violent dans cette école et a fugué deux fois.

Le directeur a demandé qu'une enseignante en arrêt soit remplacée de façon pérenne pour que l'école retrouve une certaine stabilité. **Monsieur l'A-DASEN** y a répondu favorablement, comme pour la demande de brigade d'appui.

En réponse aux représentants de l'UNSA éducation qui souhaiteraient que la brigade d'appui puisse retourner dans cette école car la situation est très complexe, **monsieur le directeur académique** indique qu'il convient de consulter le bilan de la brigade.

Conflits interpersonnels :

- Cité scolaire Jean Moulin Montmorillon :

Un conflit avec un enseignant de cet établissement dure depuis plusieurs mois.

Monsieur le directeur académique rappelle que cette situation est prise en charge au niveau académique et que la directrice des ressources humaines a été sollicitée.

Le message envoyé sur PRONOTE par l'enseignant répond au contradictoire même si ce n'est pas l'utilisation qui doit être faite de cette application.

Les représentants de la FSU-CGT rappellent que le message envoyé sur PRONOTE à deux collègues n'est qu'un élément et que l'ensemble de l'équipe pédagogique est concerné par cette situation.

Il y a du stress et des conflits de loyauté. L'équipe souhaiterait être formée sur les VSS.

La situation dure depuis deux ans.

Monsieur le directeur académique répond que les procédures prennent du temps et qu'il y a déjà eu une première sanction. Ensuite des éléments nouveaux sont apparus. Il faut des faits établis et des témoignages écrits, pour le moment il y a des ressentis mais rien de factuel. Des mesures seront prises si les faits le justifient et que les faits sont établis.

Les représentants de la FSU-CGT expliquent que les personnels ne souhaitent pas faire d'écrits mais veulent être entendus. Le collègue incriminé aurait déjà eu les mêmes accusations dans son ancien établissement et les représentants sont étonnés que cela ne soit pas remonté. Il y a eu également des témoignages d'élèves.

Monsieur le directeur académique rappelle qu'à ce stade le processus disciplinaire est en cours.

Le chef d'établissement a fait son travail, les témoignages ont été recueillis s'il y a eu de la part des élèves. Il faut prendre les ressentis avec de la distance et recueillir des faits précis.

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'il faudrait faire une enquête ou une visite.

Pour l'enquête, **madame l'inspectrice santé et sécurité au travail** répond que le cadre juridique est très

précis et que cette situation ne justifie pas une enquête.

Les représentants de la FSU-CGT demandent une visite et le justifie par le rôle de prévention de l'instance. Il faut trouver ce qui a dysfonctionné.

Monsieur le directeur académique pense que cela est contre-productif en l'état actuel des choses et que pour apaiser les collègues, un soutien auprès des assistants sociaux peut être demandé, le réseau PAS peut aussi accompagner, Il faut attendre la fin de la procédure.

- Lycée Bois d'Amour Poitiers :

Un enseignant est victime de soupçon par ses collègues sur l'envoi de lettres anonymes. Il est en arrêt de travail et l'enquête pénale est en cours.

- Lycée Réaumur Poitiers :

L'enquête administrative est en cours. L'alerte suicide a été suivie. Le personnel concerné va quitter l'établissement à la rentrée prochaine.

- Lycée du Dolmen Poitiers :

Suite à des courriers d'alerte des AED sur des agissements d'un CPE, un travail est en cours au sein de l'établissement.

Les représentants de l'UNSA éducation rajoutent qu'il y a eu plusieurs signalements d'un ancien CPE, des AED, le chef d'établissement et son adjoint. La vie scolaire fonctionne mal et l'équipe de direction part à la rentrée, les collègues sont inquiets.

Monsieur le directeur académique précise que l'IA-IPR-EVS travaille dans cet établissement pour accompagner. Il faut une évaluation fine et essayer de construire de manière collective. Le chef d'établissement a mis une procédure en place.

- École élémentaire de Pouillé :

Des discussions sur un groupe WhatsApp ont été données par les représentants des parents d'élève à la directrice. Le travail des enseignantes a été remis en cause. Les enseignantes ont déclaré un accident de travail dont la reconnaissance de l'imputabilité de service a été refusée. Cela a été vu en F3SCT académique et les enseignantes vont faire un recours.

Sur leurs demandes, elles n'enseigneront plus dans l'école jusqu'à la fin de l'année. Elles vont participer au mouvement. La protection fonctionnelle leur a été accordée.

Bâtiments :

- Lycée Marcelin Berthelot Châtelleraut :

Problème de bruit et de température dans le gymnase : **madame la conseillère de prévention** précise que des tests ont été effectués et que l'infirmière PST fera un rapport dans lequel des préconisations seront émises.

- Lycée Réaumur Poitiers :

Les travaux sont à l'arrêt et les conditions de travail sont très dégradées. Les représentants des personnels ont sollicité la collectivité et des rencontres sont prévues.

Organisation :

- Lycée Nelson Mandela Poitiers :

Le chef d'établissement du lycée est également gestionnaire du GRETA et souhaiterait avoir un poste pérenne de PERDIR.

Monsieur le directeur académique répond qu'une candidature n'a pas abouti. Il y a par contre des postes d'adjoints et ce sera peut-être un levier.

Les représentant de la FNEC-FP-FO répondent qu'il manque 1 personnel de direction, en mettant un faisant fonction en milieu d'année cela sera compliqué car il faudra le former. Il faut quelqu'un d'opérationnel immédiatement et il faut créer le poste.

Monsieur le directeur académique précise que cette décision ne relève pas de sa compétence, et la répartition des supports se fait à nombre constant ce qui induit de retirer un emploi dans un autre établissement pour envisager une création éventuelle.

L'académie a prévu un support de faisant fonction, ces personnels passent généralement le concours et constituent un vivier de qualité.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent revenir sur l'école Tony Lainé même si le point n'est pas à l'ordre du jour. Il y a eu 11 RSST et pas de réponse de l'inspectrice. C'est la conseillère pédagogique qui a traité.

Monsieur le directeur académique répond que ce point sera traité à la prochaine instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17H10.

La secrétaire de séance
Natacha Vial



Le secrétaire de la F3SCT
Julien Massé



Le président de séance
Fabrice Barthélémy

